

Conseil provincial du 23 janvier 2025

Question orale posée au Collège Provincial

Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux,

Le Gouvernement wallon MR-Engagés a communiqué fin décembre sur une réforme annonçant la « fin » des provinces. La note d'orientation diffusée reste, en l'état, plutôt un effet d'annonce, encore très imprécise sur de nombreux éléments pour mettre en place concrètement une nouvelle supracommunalité sur l'ensemble du territoire wallon, oubliant de prendre en compte toute une série d'enjeux, notamment en terme de gouvernance et de développement du territoire ou encore de besoins en infrastructures, et finalement s'appuyant sur le découpage géographique actuel des Provinces sans autre réflexion, découpage qui a pourtant montré son inadéquation à bien des égards. Le Gouvernement wallon passe manifestement à côté de la réforme annoncée et le groupe ECOLO reviendra, d'ailleurs, avec des questions et réflexions complémentaires à ce sujet dans les prochains conseils. L'organisation de cette supracommunalité est en effet un enjeu majeur pour la Wallonie et, en particulier, nos communes et nos concitoyens.

Nous voulons néanmoins aujourd'hui déjà intervenir sur un point précis de cette note qui concerne le conseil provincial et qui manifestement doit rapidement être investigué. Il semble en effet que le Gouvernement envisage une consultation des conseils provinciaux d'ici le 30 avril. Les conseils seraient invités à distinguer, parmi leurs compétences actuelles, celles qui pourraient continuer à être exercées à un niveau supracommunal et les compétences qui pourraient être transférées aux Communautés, à la Région ou aux communes. La question est ici rédigée au conditionnel car les tenants de cette consultation sont assez flous.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Avez-vous déjà reçu la demande de consultation officielle du Gouvernement wallon ? Si oui, pouvez-vous nous en donner lecture ?
- Comment envisagez-vous concrètement de travailler pour effectuer ce 'tri' des compétences provinciales ? Une méthodologie a-t-elle été fixée ? Quels acteurs seront impliqués dans la démarche ? Quel timing est envisagé au vu de ce timing très serré de rendre un avis pour le 30 avril 2026, c'est-à-dire à peine 3 mois ?
- Et surtout, comment allez-vous garantir le respect des travailleurs et travailleuses de la Province dans cette démarche ? Quelles garanties politiques le Collège entend-t-il apporter pour éviter que cette réforme ne se traduise par des pertes d'emploi et/ou une dévalorisation de certains métiers (« prioritaires », « essentiels » versus « autres ») ?

D'avance merci pour vos réponses à ce sujet,

Bénédicte ROCHET

Cheffe de groupe ECOLO